BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6081 Mercredi 13 Mai 2015

http://www.bvmt.com.tn

TUNINDEX : 5 667.51
(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)
VARIATION DU JOUR : + 0,66%
VARIATION SUR L'ANNÉE : + 11,35%

TUNINDEX20 : 2 407.33
(Base 1 000 le 31/12/2006)
VARIATION DU JOUR : + 0,58%
VARIATION SUR L'ANNÉE : + 11,98%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 779,48	0,42%	9,82%
8300	INDICE DES BANQUES	3 421,57	0,46%	9,81%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 988,22	0,46%	3,87%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 736,72	0,06%	13,57%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 547,05	0,11%	-0,72%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 527,96	0,17%	0,89%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	5 282,92	1,81%	31,54%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1 990,15	-0,76%	-7,12%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	6 550,76	2,28%	34,75%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 617,74	-0,43%	25,97%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 399,17	-0,39%	-10,15%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	911,46	-0,42%	-13,28%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	2 104,50	-1,37%	-7,51%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	19,000	19,000	18,900	19,000	18,800		
2	1	0,650	23-05-2014	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	28,150	28,600	29,100	29,200	28,550		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,890	0,870	0,880	0,890	0,870		
4	5	1,340	11-07-2014	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	27,900	28,000	28,000	28,000	27,910		
5	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	83,400	84,500	84,300	84,500	84,300		
6	5	1,000	19-06-2014	TL - Tunisie Leasing	21,570	21,100	21,010	21,100	21,000		
7	1	0,260	30-06-2014	BT - Banque de Tunisie	10,800	10,800	10,800	10,800	10,800		
8	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	6,970	7,170	7,380	7,380	7,170	H	7,380
9	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	10,800	11,000	10,830	11,110	10,830		
10	5	1,000	26-06-2014	AMEN BANK	24,200	24,100	24,130	24,500	24,100		
11	1	0,220	21-05-2014	ATB - Arab Tunisian Bank	4,600	4,600	4,600	4,600	4,600		
12	5	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	16,990	16,950	16,800	16,970	16,800		
13	5	1,500	03-07-2014	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	47,940	47,000	47,500	47,500	47,000		
14	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,000	13,810	14,000	14,000	13,810		
15	1	0,200	26-06-2014	ATL - Arab Tunisian Lease	2,800	2,760	2,800	2,800	2,740		
16	1	0,210	11-07-2014	PGH - Poulina Group Holding	5,080	5,080	5,080	5,100	5,080		
17	10	1,800	02-06-2014	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	181,800	179,500	181,800	182,900	179,500		
18	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,270	2,210	2,170	2,260	2,170	B	2,170
19	1	0,200	01-07-2014	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	4,800	4,730	4,800	4,800	4,730		
20	1	0,080	07-07-2014	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,940	1,900	1,940	1,950	1,900		
21	1	0,100	10-07-2014	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,440	2,510	2,400	2,510	2,400		
22	10	1,200	25-06-2014	TJL - Attijari Leasing	29,090						
23	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	5,780	5,620	5,480	5,750	5,460		
24	5	0,500	20-06-2014	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,800	9,000	8,820	9,000	8,800		
25	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	5,390	5,230	5,450	5,450	5,230		
26	1	0,050	20-08-2014	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,890	2,830	2,880	2,900	2,810		
27	1	0,100	15-07-2014	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,280	3,400	3,280	3,400	3,140		
28	1	0,380	04-07-2014	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,480	7,480	7,400	7,480	7,390		
29	1	0,050	14-08-2014	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,830	1,800	1,940	1,940	1,800	H	1,940
30	5	0,600	24-07-2014	EL WIFACK Leasing	18,400						
31	1	0,280	26-06-2014	Société ESSOUKNA	4,870	4,820	4,870	4,870	4,820		
32	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	8,240	8,240	8,250	8,250	8,220		
33	1	0,230	03-07-2014	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,270	4,250	4,250	4,250	4,180		
34	1	0,050	10-09-2012	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	3,290	3,370	3,310	3,370	3,290		
35	1	0,415	07-07-2014	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,700	7,690	7,700	7,750	7,600		
36	5	0,300	31-07-2014	HANNIBAL LEASE	7,400						
37	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	5,140	5,070	5,070	5,070	5,050		
38	5	0,350	26-06-2014	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,000	7,820	8,050	8,050	7,820		
39	1	0,400	24-07-2014	ENNAKL Automobiles	10,840	10,840	10,990	10,990	10,820		
40	1	0.300	18-07-2014	Telnet Holding	4,740	4,730	4,610	4,730	4,600		
41	1	0.210	16-06-2014	OTH - One Tech Holding	7,680	7,610	7,680	7,700	7,610		
42	1	0.670	01-07-2014	CITY CARS	14,500	14,590	14,700	14,700	14,500		
43	1	0.750	30-05-2014	EURO-CYCLES	24,650	24,500	24,600	24,650	24,300		
44	1	0.100	05-05-2015	BEST LEASE	1,770	1,770	1,800	1,800	1,770		
45	1	0.130	14-07-2014	CELLCOM	8,430	8,300	8,300	8,300	8,250		
46	1	0.355	23-07-2014	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,180	13,250	13,180	13,250	13,100		
47	2	0.200	01-07-2014	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,000	7,090	7,090	7,090	6,920		
48	1	0,250	25-06-2014	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,500	4,450	4,320	4,450	4,320		
49	10			Société Délice Holding	16,900	16,700	16,700	16,700	16,670		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
50	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	21,000	20,520	20,520		
51	1	0,530	20-04-2015	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	13,000	12,900	12,900	H	13,280
52	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	18,200	18,740	18,740	H	19,300
53	25	6.200	10-07-2014	Air Liquide Tunisie	209,500				
54	5	0,300	20-02-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,400	25,300	25,310		
55	10	2.200	30-04-2015	Placements de Tunisie - SICAF	44,300				
56	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	54,000				
57	10	2,230	15-08-2014	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	34,000				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,520				
59	10	6.420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	57,000				
60	1	1,000	17-06-2014	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	12,700	12,320	12,320		
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	32,950	32,890	32,780		
62	5	0,950	17-04-2015	SALIM - Société d'Assurances SALIM	20,010	20,910	20,890		
63	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	4,770				
64	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,700				

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	Nominal	Dernier Dividende		Groupe 51 - Continu	Cours de	Ouverture	Clôture	Plus Haut	Plus Bas	Réservation	
		Montant	Date	Valeurs	Référence					Indicateur	Seuil
65	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,390	3,450	3,350	3,450	3,350		
66	1			Société SERVICOM	10,180	9,910	10,170	10,170	9,910		
67	1			Société Carthage Cement	1,890	1,880	1,870	1,930	1,860		
68	1	0.120	16-06-2014	Société HEXABYTE	8,630	8,600	8,600	8,600	8,600		
69	1			Société AE TECH	1,940	1,940	1,890	1,940	1,890		
70	1			Société LAND'OR	6,100	6,190	6,010	6,190	6,010		
71	1	0,400	17-07-2014	Société New Body Line	8,870	8,890	8,610	8,890	8,610		
72	5			Société SYPHAX AIRLINES	3,900					S	
73	1	0,045	15-08-2014	SOTEMAIL	2,840	2,800	2,800	2,800	2,800		
74	1			Société CEREALIS SA	6,260	6,260	6,100	6,260	6,090		
75	1			TGH - Société Tawasol Group Holding	0,650	0,650	0,650	0,660	0,650		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

N°	Nominal	Dernier Dividende		Groupe 52 - Fixing	Cours de	Ouverture	Clôture	Réservation	
		Montant	Date	Valeurs	Référence			Indicateur	Seuil
76	1			MIP – Maghreb International Publicité	1,270	1,270	1,270		

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPÉCIAL 99

N°	Nominal	Dernier Dividende		Groupe 99 - Fixing	Cours de	Ouverture	Clôture	Réservation	
		Montant	Date	Valeurs	Référence			Indicateur	Seuil
77	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,450				

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu Valeurs			Dernière Echéance	Echéance Précédente	Cours de Référence en %	Ouverture en %	Clôture en %	Intérêts Courus *	Réservation Indicateur	Réservation Seuil en %
	Les Bons de Trésor Assimilables - B T A										
78	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	92,700					
79	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	08-05-2015	102,480					
80	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2014	102,070					
81	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	79,000					
82	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2015	106,600					
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2015	98,080					
84	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2014	98,800					
85	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	10-10-2014	100,000					
86	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	10-10-2014	97,850					
87	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2014	100,000					
88	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2015	99,490					
89	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
90	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2014	100,000					
91	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. : 1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	10-04-2015	100,000					
92	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. : 1 000 Dinars	B0121	13-01-2021		100,000					
	Emprunt National										
93	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19	20-06-2019		95,100	94,090	94,200	0,541		
94	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21	20-06-2021		94,090					
95	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24	20-06-2024		100,000					
96	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19H	20-06-2019		94,090					
97	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21H	20-06-2021		100,000					
98	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24H	20-06-2024		100,000					
	Les Emprunts										
99	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2014	100,000					
100		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2014	100,000					
101		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2014	100,000					
102		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2014	100,000					
103		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2015	100,000					
104		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2015	99,990					
105	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2015	100,000					
106	BH	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2014	100,000					
107		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2014	100,000					
108		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06	BH31F	28-06-2020	28-06-2014	100,000					
109		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06	BH31V	28-06-2020	28-06-2014	100,000					
110	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2014	100,000					
111		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2014	100,000					
112		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2014	100,000					
113		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j.17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2014	100,000					
114		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2015	100,000					
115		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2015	100,000					
116		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2014	99,750					
117		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2014	98,200					
118		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2014	99,290					
119		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/01	T112V	29-10-2016	29-10-2014	100,000					
120		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2015	99,270					
121		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2015	100,000					
122		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2014	100,000					
123		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2014	100,000					
124		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2019	29-05-2014	97,900					
125		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01	T22AF	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
126		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01	T22AV	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
127		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01	T22BF	15-01-2020	15-01-2015	100,000					
128		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05	T13SF	02-05-2018	02-05-2015	100,000					
129		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05	T13SV	02-05-2018	02-05-2015	100,000					
130		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10	T13AF	03-10-2018	03-10-2014	99,710					
131		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10	T13AV	03-10-2018	03-10-2014	100,000					
132		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10	T13BF	03-10-2020	03-10-2014	100,000					
133		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02	T32AF	05-02-2019	05-02-2015	100,000					
134		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02	T32AV	05-02-2019	05-02-2015	100,000					
135		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02	T32BF	05-02-2021	05-02-2015	100,000					
136		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04	T41AF	28-04-2019	28-04-2015	99,950					
137		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04	T41AV	28-04-2019	28-04-2015	100,000					
138		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04	T41BF	28-04-2021	28-04-2015	100,000					
139		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,55% j. 15/12	T42AV	15-12-2019		100,000					
140		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12	T42BF	15-12-2021		100,000					
141	UBCI	EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05	OBC13	31-05-2020	31-05-2014	99,750					
142	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2014	100,000					
143		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2014	100,000					
144		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2014	100,000					
145		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2015	101,760					
146		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2015	100,000					
147		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2015	100,000					
148		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019	27-01-2015	100,000					
149		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022	27-01-2015	100,000					
150	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2015	100,000					
151	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2015	99,110					
152		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2014	100,000					
153		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2014	100,000					
154		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2014	100,000					
155		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2014	100,000					
156		EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB825	31-08-2025	31-08-2014	97,000					
157		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021	26-09-2014	98,760					
158		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021	26-09-2014	100,000					
159		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09	ABS2F	17-09-2022	17-09-2014	100,000					
160		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09	ABS2V	17-09-2022	17-09-2014	99,990					
161		EO AMEN BANK Subordonné 2014 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 27/02	AS4AF	27-02-2020		100,000					
162		EO AMEN BANK Subordonné 2014 Fixe Catégorie A 5ans AP à TMM+1,90% j. 27/02	AS4AV	27-02-2020		100,000					
163		EO AMEN BANK Subordonné 2014 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,45% 2 ans de franchise j. 27/02	AS4BF	27-02-2022		100,000					
164	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2014	100,000					
165		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2014	100,000					
166		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2014	100,000					
167		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2014	100,000					
168		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016	20-05-2014	100,000					
169		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019	20-05-2014	100,000					
170		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024	20-05-2014	100,000					
171		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029	20-05-2014	100,000					

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			Dernière Echéance	Echéance Précédente	Cours de Référence en %	Ouverture en %	Clôture en %	Intérêts Courus *	RESERVATION Indicateur	RESERVATION Seuil en %
		LES EMPRUNTS - SUITE									
172	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2014	100,000					
173		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2014	100,000					
174		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2014	100,000					
175		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2014	100,000					
176		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2014	90,690					
177		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2015	97,300					
178		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2015	98,250					
179		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2015	100,000					
180		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2015	100,000					
181	C I L	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2015	100,000					
182		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2015	100,000					
183		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
184		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
185		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
186		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
187		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2015	100,000					
188		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2015	100,000					
189		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2015	100,000					
190		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2015	100,000					
191		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2015	100,000					
192		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	0612-2014	100,000					
193		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	0612-2014	100,000					
194		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019		100,000					
195		EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019		100,000					
196		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CIL42	30-01-2020		100,000					
197	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2015	100,000					
198		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2015	100,000					
199		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2015	100,000					
200		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2015	100,000					
201		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6.30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2014	100,000					
202		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2014	100,000					
203		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019		100,000					
204		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019		100,000					
205		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021		100,000					
206	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2014	99,600					
207		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2014	100,000					
208		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
209		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
210		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2014	99,800					
211		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2014	100,000					
212		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2014	100,000					
213		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2014	100,000					
214		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2015	99,990					
215		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2014	99,400					
216		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2015	98,590					
217		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2015	100,000					
218		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
219		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
220		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019	17-03-2015	100,000					
221		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019		100,000					
222		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019		100,000					
223		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021		100,000					
224		EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02	AT43A	09-02-2020		100,000					
225		EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT43C	09-02-2020		100,000					
226	Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
227		EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
228		EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
229		EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
230		EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
231		EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
232		EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
233	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
234	LEASING	EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
235		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2015	99,190					
236		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2014	100,000					
237		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2014	100,000					
248		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2014	100,000					
239		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2014	100,000					
240		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2014	100,000					
241		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018	22-11-2014	100,000					
242		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018	22-11-2014	99,870					
243		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020	22-11-2014	100,000					
244		EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 05/06	JL41B	05-06-2019		99,940					
245		EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 05/06	JL41C	05-06-2021		100,000					
246		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,5% j. 26/12	JS4AF	26-12-2019		100,000					
247		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 26/12	JS4BF	26-12-2021		100,000					
248		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2014 Catégorie C Variable 5ans AP à TMM+2,25%j. 26/12	JS4CV	26-12-2019		100,000					
249		EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 22/04	JL51A	22-04-2020		100,000					
250		EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 22/04	JL51B	22-04-2022		100,000					
251		EO ATTIJARI LEASING 2015/1 Catégorie B Variable 5ans AP à TMM+2,30% j. 22/04	JL51C	22-04-2020		100,000					
252	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020	18-02-2015	100,000					
253	AIL	EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2015	100,000					
254		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6,% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2014	98,350					
255		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2014	100,000					
256		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
257		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
258		EO AIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP 7,3% j. 31/07	AI41F	31-07-2019		99,940					
259		EO AIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,9% j. 31/07	AI41V	31-07-2019		100,000					
260	TUNISIE	EO TUNISIE FACTORING 2014/1 Fixe 5ans AP à 7,60% j. Le 15/01	TF41F	15-01-2020		100,000					
261	FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2014/1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. le 15/01	TF41V	15-01-2020		100,000					
262	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2015	100,000					
263	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2015	100,000					
264		EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF13F	14-10-2018	14-10-2014	100,000					
265		EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. le 14/10	UF13V	14-10-2018	14-10-2014	100,000					
266	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2015	100,000					
267	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2015	100,000					
268		EO EL WIFACK LEASING 2013 Fixe 5ans AP à 6,6% j. 15/04	ELW3F	15-04-2018	15-04-2015	100,000					
269		EO EL WIFACK LEASING 2013 Variable 5ans AP à TMM+1,6% j. 15/04	ELW3V	15-04-2018	15-04-2015	100,000					
270	Hannibal Lease	EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2014	100,000					
271		EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2014	100,000					
272		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2014	97,000					
273		EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2014	100,000					
274		EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j. 28/09	H121F	28-09-2017	28-09-2014	100,000					
275		EO HL 2012-1 Variable 5ans AP à TMM+2% j. 28/09	H121V	28-09-2017	28-09-2014	100,000					
276		EO HL 2013-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 17/05	HL31F	17-05-2018	17-05-2014	100,000					
277		EO HL 2013-1 Variable 5ans AP à TMM+1,90% j. 17/05	HL31V	17-05-2018	17-05-2014	100,000					
278		EO HL 2013-2 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 28/02	H32AF	28-02-2019	28-02-2015	100,000					
279		EO HL 2013-2 Variable 5ans AP à TMM+2,2% j. 28/02	H32AV	28-02-2019	28-02-2015	100,000					
280		EO HL 2013-2 Fixe 5ans AP à 7,35% j. 28/02	H32BF	28-02-2021	28-02-2015	100,000					
281		EO HL 2014-1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,65% j. 30/10	H41AF	30-10-2019		100,000					
282		EO HL 2014-1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+2,30% j. 30/10	H41AV	30-10-2019		100,000					
283		EO HL 2014-1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,80% 2 ans de fran j. 30/10	H41BF	30-10-2021		100,000					
284	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2014	100,000					
285	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2014	100,000					
286	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2014	100,000					
287	Mouradi-SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015	12-09-2014	100,060					
288	C H O	EO Sté de Condition. des Huiles d'Olives Gar. BIAT 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 19/11	CHO9	19-11-2019	19-11-2014	100,000					
289	CHO Company	EO CHO Company 10ans AP TMM+1% 2 ans de fran j. 31/12	CHOC9	31-12-2019	31-12-2014	100,000					
290	SERVICOM	EO SERVICOM 2012 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 22/03	SV12F	22-03-2018	22-03-2015	100,000					
291		EO SERVICOM 2012 Variable 5ans AP à TMM+2,50% j. 22/03	SV12V	22-03-2018	22-03-2015	100,000					
292	Meublatex	EO Meublatex Industries Catégorie A Gar. AB 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10A	26-04-2017	26-04-2015	100,000					
293	Industries	EO Meublatex Industries Catégorie B Gar. BT 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10B	26-04-2017	26-04-2015	100,000					
294		EO Meublatex Industries Catégorie C Gar.BTL 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10C	26-04-2017	26-04-2015	100,000					
295		EO Meublatex Industries Catégorie D Gar. BH 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10D	26-04-2017	26-04-2015	100,000					
296		EO Meublatex Industries Catégorie E Gar. BNA 7ans AP 5,4% 2 ans de fran j. 26/04	MI10E	26-04-2017	26-04-2015	100,000					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			Dernière Echéance	Echéance Précédente	Cours de Référence en %	Ouverture en %	Clôture en %	Intérêts Courus *	RESERVATION Indicateur	RESERVATION Seuil en %
297	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1BI2	Octobre 2016	15-02-2015	100,00					
298	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2BI2	Juillet 2016	15-02-2015	100,00					
299		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-02-2015	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	Nominal	Dernier Dividende Montant	Dernier Dividende Date	Groupe 32 - Fixing VALEURS		Cours de Référence	Ouverture	Clôture	RESERVATION Indicateur	RESERVATION Seuil
300				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	5,550				
301				MONOPRIX	(da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	12,320				
302				MONOPRIX	(da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	4,040				
303				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	28,390				
304				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	21,290				
305				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	49,680				
306				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	33,120				
307				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	5,100				
308				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	4,370				
309				SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	4,650				
310				SFBT	(da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	3,900				
311				SFBT	(da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	6,110				
312				SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,980				
313				SFBT	(da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	4,190			B	
314				SFBT	(da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	4,690	4,570	4,570		
315				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,550				
316				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,180				
317				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,170				
318				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,150				
319				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,140				
320				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,060				
321				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,200			B	
322				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,080			B	
323				SPDIT	(da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,590				
324				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,500				
325				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,120			B	
326				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,100	0,010	0,010		
327				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,090				
328				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,170				
329				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,450				
330				AMS	(da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,680	0,010	0,010		
331				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,920				
332				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,230				
333				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	6,560				
334				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,930				
335				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,270				
336				BH	(da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,150				
337				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,880				
338				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,370				
339				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,290				
340				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	12,510				
341				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	8,340				
342				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,960				
343				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	4,470				
344				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,560				
345				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,540				
346				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,520				
347				Tunisie Leasing	(da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,430				
348				Tunisie Leasing	(da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,420				
349				Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,910	0,500	0,500		
350				Tunisie Leasing	(da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,810	0,600	0,600		
351				Tunisie Leasing	(da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,960	0,820	0,820		
352				Tunisie Leasing	**NG** j. 01/01/2015 TLSG5	20,570			B	
353				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,470				
354				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	11,220				
355				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,680				
356				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	10,910				
357				BT	(da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	6,050				
358				BT	(da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	3,690				
359				Air Liquide Tunisie	(da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	225,390				
260				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	128,800				
261				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	110,400				
262				Air Liquide Tunisie	(da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	73,600				
363				Air Liquide Tunisie	(da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	53,530				
364				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	41,170				
365				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	38,010				
366				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	35,080				
367				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	35,080				
368				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	29,690				
369				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	28,880				
370				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	25,600				
371				Air Liquide Tunisie	(da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	17,300				
372				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	21,200	19,000	19,000		
373				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	17,460	16,200	16,200		
374				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,370				
375				UBCI	(da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,270				
376				UBCI	(da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	16,630				
377				UBCI	(da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,130				
378				BNA	(da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,250				
379	10			ICF	**NS** j. 01/01/2012 ICFNS	33,540				
380				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,320				
381				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,860				
382				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,250				
383				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,320				
384				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,370	0,050	0,050		
385				AMEN BANK	(da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,490				
386				AMEN BANK	(da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,520				
387				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,940				
388				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,600				
389				ATB	(da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,340				
390				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,760				
391				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,960				
392				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,240				
393				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	19,610				
394				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	14,010				
395				SIMPAR	(da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	10,190				
396				SIMPAR	(da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	7,680				
397				SIMPAR	(da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	10,490			B	
398	5			SIMPAR	NG j. 01/07/2014 SIMG4	47,190			B	
399				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,640				
400				CIL	(da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,760				
401				CIL	(da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,020				
402				CIL	(da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,060				
403				ATL	(da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,800				
404				ATL	(da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,380				
405				PGH	(da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,150	0,010	0,010		
406				STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,450				
407				SMG	(da. 1 /2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	16,480				
408				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,790				
409				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,790				
410				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,660				
411				SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,300				
412				SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,130				
413				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,550				
414				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,510				
415				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,040				
416				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,720				
417				SOTUVER	(da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	2,040				
418				SOTUVER	(da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,760				
419				SOTUVER	(da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,350	0,300	0,300		
420				SOTUMAG	(da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,710				
421				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 -SIADA)	1,670				
422				SIAME	(da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	Nominal	Dernier Dividende Montant	Dernier Dividende Date	Groupe 32 - Fixing Valeurs		Cours de Référence	Ouverture	Clôture	Réservation Indicateur	Réservation Seuil
423				SIAME	(da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,370				
424				SIAME	(da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110				
425				ATTIJARI LEASING	Action Rompue – TJLR	6,720				
426				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,050				
427				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,260				
428				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,400				
429				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,270				
430				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 – SPIL8)	0,490	0,010	0,010		
431				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 – SPL12)	0,520	0,500	0,500		
432				SOTRAPIL	(da. 1/33. 01/07/2013 – SPL13)	0,280	0,050	0,050		
433				SOTRAPIL	(da. 1/17. 20/06/2014 – SPL14)	0,520			B	
434				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,650				
435				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 – SOMC8)	0,410				
436				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 – SOMC9)	0,190				
437				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 – SOM11)	0,350				
438				SOMOCER	(da. 1/45. 21/12/2012 – SOM12)	0,080	0,010	0,010		
439				SOMOCER	(da. 2/35. 23/12/2013 – SOM13)	0,180				
440				SOMOCER	(da. 3/37. 25/08/2014 – SOM14)	0,230			B	
441				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 – GIF08)	0,650				
442				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 – GIF09)	0,540				
443				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 – GIF11)	1,130				
444				GIF FILTER SA	(da. 1/5. 10/12/2012 – GIF12)	0,730	0,500	0,500		
445				GIF FILTER SA	(da. 27/1000. 08/07/2013 – GIF13)	0,090	0,060	0,060		
446				GIF FILTER SA	(da. 4/237. 27/04/2015 – GIF15)	0,060	0,050	0,050		
447				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,540				
448				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 – ASS09)	2,780				
449				ASSAD	(da. 1/10. 02/06/2010 – ASS10)	0,980				
450				ASSAD	(da. 1/22. 20/06/2011 – ASS11)	0,410	0,010	0,010		
451				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 – ASS12)	0,360	0,010	0,010		
452				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,270				
453				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 – SOK12)	1,460				
454				SOKNA	(da. 2/5. 01/07/2014 – SOK14)	1,890			B	
455	1			SOKNA	**NG** j. 01/07/2014 SOKG4	4,730			B	
456				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,310				
457				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 – ADW12)	2,060				
458				ADWYA	(da. 1/5. 04/08/2014 – ADW14)	1,650				
459				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 – TPR08)	0,550				
460				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 – TPR09)	0,830				
461				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 – TPR10)	0,170				
462				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 – TPR11)	0,710				
463				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 – TPR12)	0,230				
464				TPR	(da. 1/44. 25/06/2013 – TPR13)	0,100				
465				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,200				
466				SOPAT	(da. 1/10. 14/02/2013 – SOP13)	0,330				
467				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 – ART12)	2,560				
468				ARTES	(da. 1/5. 04/03/2013 – ART13)	1,620	0,300	0,300		
469				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 – CC10)	0,040				
470				New Body Line	(da. 1/45. 16/12/2013 – NBL13)	0,220	0,110	0,110		
471				SAH	(da. 1/7. 05/08/2014 – SAH14)	1,980	1,690	1,690		
472				SAH	(da. 1/20. 05/09/2014 – SAH42)	0,660	0,570	0,570		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

HORS -COTE

N°	Nominal	Dernier Dividende Montant	Dernier Dividende Date	Groupe 13 - Fixing Valeurs	Cours de Référence	Ouverture	Clôture	Réservation Indicateur	Réservation Seuil
473	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	8,000	7,640	7,640	B	7,640
474	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	5,710	5,540	5,380		
475	1			AMI - Assurances Multirisques Ittihad	7,100	7,230	7,440		

H : Réservation à la Hausse B : Réservation à la Baisse S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° Coupon	Parité	Date de Négociation Date	Date de Négociation Montant	Valeurs	Clôture Précédente	Ouverture	Clôture	Plus Haut	Plus Bas
				Droits d'Attribution					
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHÈRES

Valeurs	Nominal	Dernière Transaction Cours	Dernière Transaction Date	Cours Proposé	Cours Pratiqué	Nombre de Titres	Intermédiaire	Validité de l'offre	Date de Négociation
Transactions Programmées									
Offres Avec Contrepartie									
AL KHOUTAF Ondulé	20	20.000	13-03-2015	20.000		10	MAC SA	30-05-2015	15-05-2015
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	17-04-2015	22.000		257	MAC SA	30-05-2015	15-05-2015
Sté les Abattoirs de Tunis - SAT	100	105.300	10-04-2015	105.900		110	TSI	30-05-2015	15-05-2015
Sté Groupe GMT	10	14.800	08-05-2015	14.800		2 027	TSI	30-05-2015	15-05-2015
Sté Ghouila de Promotion Immobilière	100	170.900	17-04-2015	171.900		95	TSI	30-05-2015	15-05-2015
Offres Sans Contrepartie									
Sté Hôtelière Balnéaire et Touristique - HOTEL KARAWEN	10	25.000	24-10-2002	20.000		56	STB FINANCE	31-05-2015	15-05-2015

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
BULLETIN OFFICIEL
AUTORISATION N° 2775 DU 09-11-1996

IMPRIMERIE DE LA BOURSE

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «UADH» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 16/04/2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH SA au **marché principal** de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **30 800 000 actions** constituant le capital actuel, ainsi que des **6 153 847 actions nouvelles** souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total **36 953 847 actions** de nominal un (1) dinar chacune.

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : Universal Automobile Distributors Holding SA.

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis – 1000.

Forme juridique : Société Anonyme.

Date de constitution : 04/07/2013.

Capital social : 30 800 000 dinars divisé en 30 800 000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet **:**

(1) La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ; **(2)** Le contrôle et la direction d'autres sociétés ; **(3)** La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, crées ou à créer ; et **(4)** généralement, toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

II-PRÉSENTATION DE L'OFFRE :

1- Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de la Bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1er avril 2015** a ré-approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au Marché Principal de la Cote.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **1er avril 2015**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 dinars** pour le porter de **30 800 000 dinars** à **36 953 847 dinars**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847 actions** nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500** dinars l'action, soit 1,000 dinars de nominal et 5,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, et ce conformément à l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **1er avril 2015**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2- Actions offertes au Public

L'introduction de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse se fera au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme** (OPF) de **3 076 922 actions**, représentant 33,33% de l'offre au public et 8,33% du capital de la société après augmentation, au prix de 6,500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
  - **1 538 461 actions nouvelles** émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 4,16% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
  - **1 538 461 actions anciennes** provenant de la cession par les actionnaires de référence d'actions anciennes, représentant 4,16% du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- d'un **Placement Global** de **6 153 848 actions**, représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation (dont 3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars, centralisé auprès d'un **syndicat de placement** composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée **d'une (01) action nouvelle** à souscrire en numéraire et **d'une (01) action ancienne** à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de **4 615 385 quotités.**

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **3 076 924 actions** UADH représentant 8,33% du capital de la société après augmentation (dont 1 538 462 actions anciennes et 1 538 462 actions nouvelles à souscrire dans le cadre de ladite augmentation) feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 003 dinars**, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé **s'engagent à ne céder** aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

3- Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que **les investisseurs étrangers** non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la société après augmentation.

4- Modalité de paiement du prix

Pour la présente offre au public, **le prix de l'action** de la société UADH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500 dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société UADH dans le cadre de **l'Offre à Prix Ferme** s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre du **Placement Global** ou du **Placement Privé** s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

5- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **13/05/2015** au **20/05/2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 13/05/2015. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 20/05/2015 inclus.

6- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1er janvier 2014**.

7- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à l'exception de la catégorie D.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la catégorie D de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions «UADH» exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari Bank (centre d'affaires du siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

8- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

8-1 Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne, soit un total de **1 538 461 quotités** offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les **1 538 461 quotités** offertes dans le cadre de **l'Offre à Prix Ferme** seront réparties en quatre catégories :

Catégorie A: 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes, réservées **aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM**, sollicitant au minimum **25 quotités** et au maximum **769 quotités** [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées **aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM**, sollicitant au minimum **770 quotités** et au maximum **19 231 quotités** [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C: 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées **aux OPCVM** (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum **769 quotités** et au maximum **384 615 quotités.**

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes, réservées **au personnel du Groupe UADH** sollicitant au minimum **25 quotités** et au maximum **769 quotités**.

Etant précisé que, les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quotité demandée et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour **les personnes physiques majeures Tunisiennes**: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour **les personnes physiques mineures Tunisiennes**: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour **les personnes morales Tunisiennes**: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au Registre de Commerce.
- Pour **les OPCVM**: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire.
- Pour **les institutionnels autres qu'OPCVM**: la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour **les étrangers**: le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut **être inférieur à 25 quotités**, correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation),
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation).

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA «UADH SA»

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition de quotités d'actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites **égalitairement** par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour les catégories B, C et D: les demandes d'acquisition seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

Rappelons que**,** les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

8-2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global **3 076 924 quotités** soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des **institutionnels** désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un **syndicat de placement** composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par **Attijari Intermédiation**, désigné comme établissement **chef de file**.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **19 231 quotités** correspondant à 38 462 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 003 dinars, ni supérieur à **846 quotités** correspondant à 1 847 692 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 12 009 998 dinars.

En outre, les demandes d'acquisition par les **OPCVM** ne doivent pas porter sur plus de **10% des actifs nets** ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Le non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé. Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

9-Transmission des demandes et centralisation

9-1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **vendredi 22 mai 2015 à 17h00.** Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

9-2 Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

9-3 Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par une personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

10-Ouverture des plis et dépouillement

10-1 Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, **le lundi 25 mai 2015,** sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet

10-2 Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

10-3 Placement privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

11 Déclaration des résultats

Dés la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

12 Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 13 avril 2015, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code ISIN : **TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code ISIN : **TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH, sur le **marché principal** de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

14- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société Loukil Investment Group pour un montant de **15 000 000 dinars** et **769 230 actions.**

15- Régulation du cours boursier

La société UADH s'engage, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis: www.bvmt.com.tn.

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d'Investissement SOFI SICAF.

Par cette demande, Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF, entendent lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AMI ASSURANCES

SICAR INVEST, qui détenait directement et de concert avec SIP SICAR 1 315 421 actions et droits de vote représentant 9,95% des actions et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 48 071 actions et droits de vote représentant 0,36% du capital et des droits de vote de la société.

Avant ce franchissement de seuil, SICAR INVEST détenait directement 714 190 actions et droits de vote et de concert avec SIP SICAR 601 231 actions et droits de vote représentant respectivement 5,40% et 4,55% du capital de la société d'assurances.

SICAR INVEST a déclaré :

- Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 30 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse qui a précisé que SICAR INVEST et SIP SICAR font partie du groupe BNA.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SFBT » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 23 AVRIL 2015

A partir du 12 mai 2015,

- Les **90 000 000** actions anciennes de la société « SFBT » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : SFB15
- Code ISIN : TN0001100411
- Groupe de Cotation : 32

Les **15 000 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

AVIS DES SOCIETES

CITY CARS

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%.

Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014
2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014
3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA
5- Quitus aux Administrateurs
6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014
8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un ''POUVOIR'' soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

MPBS

La société **MPBS** informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice.

Les états financiers individuels de la Société **MPBS** ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013.

Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS (S.N.M.V.T) – MONOPRIX -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX - réuni le jeudi 16 avril 2015, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2014, dégageant un résultat de 10 106 756 DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2015 à 9h30 et une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour à 11h et de lui proposer l'augmentation du capital par incorporation de réserves de 6 656 458 DT avec une émission d'une action gratuite pour cinq anciennes détenues.

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2014.
2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.
6) Affectation du résultat de l'exercice 2014.
7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
8) Nomination d'un commissaire aux Comptes.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE),** Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
5) Reclassement des comptes de réserves ;
6) Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
7) Approbation des montants des jetons de présence ;
8) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
9) Emission d'Emprunts Obligataires ;
10) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Lundi 13 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe SIAME.

Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la SIAME a généré un résultat net individuel de 1 872 858 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +11,44%, soit +192 258 DT par rapport à l'exercice précédent. En outre, le résultat net part du groupe a enregistré pour sa part une progression de + 443 622 DT soit + 26,17%, pour atteindre 2 139 077 DT contre 1 695 455 DT en 2013.

Au vu de ces résultats, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

A l'issue des travaux de l'assemblée, le Management de la SIAME, procédera à la présentation du Business Plan et des perspectives de développement de la société pendant la période 2015 – 2020.

AVIS DES SOCIETES

ONE TECH HOLDING

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance **«Tunis Re»** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance **«Tunis Re»** sont convoqués à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire qui aura lieu le mardi 0**4** Juin 201**5** à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modifications des articles **27**, 29, 30, **37** et 48 des Statuts.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance **«Tunis Re»** sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu à 09H00 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs.

NB : les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 24 Avril 2015, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le **Lundi 18 Mai 2015 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,**

En Assemblée Générale Ordinaire à 9h30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2014 et du rapport de gestion du groupe;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2014;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2014;
4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2014;
6. Renouvellement mandat d'administrateurs;
7. Nomination d'un Commissaire aux Comptes;
8. Pouvoirs pour formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 10h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Cinq actions anciennes,
3) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
4) Modification corrélative des statuts,
5) Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

SOCIETE EURO-CYCLES

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **EURO-CYCLES** qui s'est tenue le 29 Avril 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du Vendredi 15 Mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à **1,014 DTU** par action.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8.43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

APPEL A LA CANDIDATURE

1. Objet :

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

• Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
• Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
• Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

3. Composition du dossier de candidature :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dument remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agrée administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agrée mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
- Un C.V. détaillé,

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;***39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère*** , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,
- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

AVIS DES SOCIETES

LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES SA

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2015 à 10H00 au siège de AMEN BANK sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2014 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2014 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2015 ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
9. Nomination des commissaires aux comptes ;

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

La Société « L'Accumulateur Tunisien Assad », informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Vendredi 24 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers y afférents ainsi que les états financiers consolidés du groupe Assad. Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la société mère Assad a généré un résultat net individuel de 5 023 190 DTen comparaison d'un résultat net de 7 040 928 DT en 2013, enregistrant ainsi une diminution de -28,66%, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'accélération de l'augmentation des prix d'achat des vieilles batteries au cours du dernier trimestre 2014, qui n'a pas pu être répercutée sur les prix de vente. Les prix des vieilles batteries sur le marché local sont imposés par les ferrailleurs dans un contexte de non application du décret n°2005/3395 du 26 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de collecte des accumulateurs et piles usagés. Cependant le management de la société travaille sur des alternatives d'approvisionnement permettant de réduire la dépendance de la société vis-à-vis des ferrailleurs. De surcroît,grâce aux contacts récents établis avec les autorités compétentes (ministère de l'environnement et l'Anged), le management demeure confiant quant à la volonté du nouveau gouvernement d'appliquer les dispositions de la loi.

Le résultat s'explique également par la conjoncture qui continue à être difficile en Europe, affectant les prix de vente à l'export, sachant qu'Assad réalise près de 62% de ses ventes à l'exportation, principalement en Europe.

En dépit de la baisse conjoncturelle du résultat, le management demeure confiant quant aux perspectives de développement du Groupe déjà communiquées dans son business plan 2014-2019 et informe ses actionnaires que la mise en œuvre du programme de développement a été déjà entamée par :

- la création en Avril 2015 d'une nouvelle filiale au Maroc « Assad Batteries Maroc » qui va renforcer la présence du Groupe au Maghreb. L'entrée en production de cette filiale est prévue pour le 2ème trimestre 2016 ; cette initiative est de nature à accroitre nos parts de marché sur l'UMA.
- la création en Mai 2015 d'une société commerciale en Côte d'Ivoire ciblant la région de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest). L'entrée en activité de cette filiale est prévue pour Juin 2015. Ceci permettrait au Groupe de réaliser une percée importante sur les marchés prometteurs de l'Afrique Subsaharienne et de développer davantage les ventes sur le continent Africain.
- Divers projets en cours d'étude, notamment la création de sociétés commerciales en Espagne, France et Italie. Ces sociétés serviront comme plateformes de distribution sur ces marchés et apporteront une nette amélioration des marges sur les ventes destinées à ces pays.

Malgré la conjoncture difficile de l'exercice 2014 et de la phase d'investissement dans laquelle se trouve Assad, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, un dividende de 0,300 DT par action correspondant à un « Payout » de 71.66% et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le 29 Mai à 09h30 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Les dividendes seront distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires

HANNIBAL LEASE

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014 ;
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat 2014 ;
- Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ;
- Désignation de deux Administrateurs indépendants;
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux;
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- Questions diverses.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014;
2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
5 - Affectation du résultat de l'exercice 2014;
6 - Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2014;
9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014;
10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2014;
11 - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.
13 - Pouvoirs pour formalités.

ARAB TUNISIAN BANK

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 7 mai 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 14 mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23% de la valeur nominale. Nous précisons que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 0,093 DTU par action et ce, conformément à l'affectation des bénéfices tels qu'approuvés par l'AGO du 7 mai 2015.